

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 26 janvier 2015 portant modification de la circonscription
de la brigade territoriale d'Anet (Eure-et-Loir)**

NOR : INTJ1501540A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La circonscription de la brigade territoriale d'Anet (Eure-et-Loir) est modifiée à compter du 1^{er} février 2015 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Anet exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 janvier 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
J. VIRE

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE |
|----------------------|--|---|
| Anet | Abondant Anet Berchères-sur-Vesgre Boncourt Broué Bû Champagne La Chaussée-d'Ivry Gilles Goussainville Guainville Havelu Marchezais Le Mesnil-Simon Oulins Rouvres Saint-Lubin-de-la-Haye Saint-Ouen-Marchefroy Saussay Serville Sorel-Moussel | Abondant Anet Berchères-sur-Vesgre Boncourt Broué Bû La Chaussée-d'Ivry Gilles Goussainville Guainville Havelu Marchezais Le Mesnil-Simon Oulins Rouvres Saint-Lubin-de-la-Haye Saint-Ouen-Marchefroy Saussay Serville Sorel-Moussel |